

## SOUTENIR LES PROJETS QUI NOUS UNISSENT

La date du 16 février 2018 est à marquer d'une pierre blanche. C'est en effet le jour où les travaux de reconstruction de l'église de Saint-Martin-le-Beau ont débuté. Après des mois d'études confiées à Philippe Villeneuve, Architecte en Chef des Monuments Historiques, de multiples échanges avec les assurances pour définir le montant de la prise en charge, une analyse rigoureuse des propositions reçues dans le cadre de l'appel d'offres, tous les signaux sont désormais au vert. Les échafaudages sont en place et les artisans à pied d'œuvre pour faire renaître l'édifice et même nous le restituer encore plus beau qu'il n'était. Bien sûr, il faudra encore de la patience, mais l'essentiel est là. Je veux ici remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à rendre possible cette restauration, à commencer par les généreux donateurs dont le soutien financier représente une part non négligeable du budget affecté à la reconstruction.

En parallèle, d'autres projets avancent ou se structurent. Ainsi, le modulaire jeunes de Saint-Martin-le-Beau va prochainement ouvrir ses portes, permettant ainsi à notre jeunesse de disposer d'un espace dédié pour se

rencontrer et profiter d'animations de qualité. Dans le cadre de l'Agenda 21, l'une des priorités est de favoriser la cohésion sociale et de créer des liens entre le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Jeunes. C'est chose faite, puisque les membres des deux conseils ont mis en place plusieurs actions communes, dont une participation conjointe à la collecte de la Banque Alimentaire, les 20 et 21 avril prochains. J'invite tous les Saint-Martinois à se joindre à ce bel élan de solidarité. Le printemps qui s'annonce, puis l'été, vont aussi nous permettre de nous retrouver lors de joyeuses festivités. En juin, la Fête de la Nature et les Médiévales, pour la réussite desquelles vos élus et les agents techniques et administratifs se mobilisent, raviront petits et grands. En juillet, la paella géante, la fête nationale et Jour de Cher offriront aussi de beaux moments de partage. Se réunir est essentiel pour donner tout son sens au vivre-ensemble.



**Angélique Delahaye**  
Maire de Saint-Martin-le-Beau  
Député européen

## Festival Court de Cher

### JEUNES SAINT-MARTINOIS, À VOS CAMÉRAS !

Pour sa première édition, le festival Court de Cher, organisé par l'Accueil Jeunes de la CCBVC Léo Lagrange, va se dérouler à Saint-Martin-le-Beau.

Il s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 11 à 17 ans.

Dans le cadre de ce tout nouveau festival, l'Accueil Jeunes de

la CCBVC Léo Lagrange se propose d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur court-métrage, laquelle se déroulera sur la commune de Saint-Martin-le-Beau les 26 et 27 avril. Toutefois, les jeunes qui le souhaitent peuvent réaliser leur court-métrage de manière autonome, sans aide extérieure. Mais dans les deux cas de figure, pour pouvoir y participer, il est nécessaire de constituer un groupe de trois personnes minimum. Le film, dont la durée sera comprise entre 90 secondes et 5 minutes, ne devra en aucun cas faire l'apologie de la haine ou de toutes

autres formes de violence. La soirée de clôture du festival, avec remise des prix, aura lieu le samedi 26 mai 2018 dans le nouvel Accueil Jeunes de Saint-Martin-le-Beau, en face de l'école de la Bergeronnerie. Enfin, il est à noter que pour créer une dynamique territoriale, ce festival se déroulera sur une commune différente chaque année.

**Pour tout renseignement :**  
Accueil Jeunes CCBVC Léo Lagrange  
13, rue Paul Louis Courier 37150 BLERE  
Tel : 02 47 57 29 58 / Mob : 07 77 49 12 09  
Mail : [ccbvc.acj@leolagrange.org](mailto:ccbvc.acj@leolagrange.org)



## Église de Saint-Martin-le-Beau LE POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION

Le 2 mars dernier, les Saint-Martinois sont venus en nombre assister à la réunion d'information sur l'église. Philippe Villeneuve, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a expliqué le phasage des travaux et les modifications qui vont être apportées à la faveur de cette restauration d'envergure.

Le 16 février 2018 a marqué le début officiel des travaux en vue de la reconstruction de l'église. Cette étape symbolique marque la fin d'un long processus entamé après l'incendie qui a ravagé l'édifice en avril 2015. Étude du dossier par les assurances pour déterminer le montant de la prise en charge, analyse précise des dégâts causés et des travaux à réaliser en accord avec le Conservateur des Monuments Historiques, lancement de l'appel d'offres et étude des 51 propositions reçues en mairie couvrant les 15 lots nécessaires à la reconstruction : le temps peut sembler long, mais un tel délai est classique dès lors qu'il s'agit de reconstruire un édifice inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

### >> UNE VOÛTE EN COQUE DE BATEAU RENVERSÉE

Lors de son intervention, Philippe Villeneuve a dévoilé le phasage des travaux (lire ci contre) et expliqué quelles vont être les modifications les plus marquantes. "Je ne souhaite pas refaire le décor à faux-joints comme cela se pratiquait au 19<sup>e</sup> siècle, avec

des murs peints en blanc et des joints gris. Il faut faire parler l'édifice autrement, en privilégiant des badigeons à la chaux avec des pigments. Seul le décor à faux-joints sera conservé dans le bas-côté nord, puisque l'incendie ne l'a pas affecté". Poursuivant son exposé, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a souligné que "lorsque les travaux seront lancés, il se peut que des traces d'anciennes peintures soient découvertes sur les murs intérieurs de l'église. Toutefois, il n'y a pas de certitude, et nous aviserons alors pour savoir si nous les conserverons...". L'une des modifications les plus spectaculaires va porter sur les voûtes. Celle du bas-côté nord, qui était en brique, sera désormais en bois. "On ouvre clairement une nouvelle page de l'histoire de l'édifice. Quant à savoir si cette voûte sera cirée, badigeonnée ou chaulée, rien n'est arrêté. Concernant la voûte du vaisseau central, elle sera en plein cintre en bois, en coque de bateau renversée comme cela se faisait aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles". Le clocher du 11<sup>e</sup> siècle, qui est la partie la plus ancienne de l'église, va être modifié avec l'ouverture des fenêtres. Enfin, une trace de porte côté nord ayant été retrouvée suite à l'incendie, une nouvelle ouver-



ture va voir le jour, ce qui permettra aux personnes à mobilité réduite (PMR) de disposer d'une entrée dédiée.

### >> QUINZE MOIS DE PATIENCE...

D'ici une quinzaine de mois, la première tranche ferme de travaux devrait être terminée et tout sera mis en œuvre pour que la nef centrale soit accessible en priorité.



### Un don pour l'église

Si vous souhaitez participer à la restauration de l'église, vous pouvez faire un don, déductible fiscalement,

via la Fondation du Patrimoine. Un bulletin de souscription sera disponible en mairie et il sera aussi possible de donner en ligne sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)







### IMPACT DU CHANTIER DANS LE CENTRE-VILLE

Depuis le début des travaux de reconstruction, la circulation et le stationnement en périphérie de l'église connaissent quelques changements. Pour pallier la suppression de certaines places de stationnement, liée notamment à l'installation des échafaudages, le parking situé derrière la mairie est accessible du vendredi soir au lundi matin. Rue Raymonde-Sergent, une étude est en cours pour modifier le sens de circulation et les stationnements de cette rue. Par ailleurs, place de la Mairie et place de l'Eglise, les stationnements sont désormais en zone bleue pour faciliter l'accès aux usagers de la mairie, de l'agence postale, du cabinet médical et des commerces.

### >> LE PHASAGE DES TRAVAUX

- **Tranche ferme** - délai 14 mois : reconstruction des toitures et voûtes des deux nefs, restauration des façades Nord et Est et de la nef Nord, restauration des intérieurs des deux nefs et du chœur
- **Tranche conditionnelle 1** - délai 11 mois : restauration des intérieurs du bas-côté Sud, du clocher et de la chapelle Sainte Rose
- **Tranche conditionnelle 2** - délai 6 mois : restauration de la sacristie
- **Tranche conditionnelle 3** - délai 8 mois : restauration des façades du chœur
- **Tranche conditionnelle 4** - délai 5 mois : restauration de la façade Sud
- **Tranche conditionnelle 5** - délai 6 mois : restauration de la façade Ouest

## Nouvel espace pour la jeunesse UN MÊME LIEU POUR DEUX TRANCHES D'ÂGE

En raison des intempéries de ces derniers mois, les travaux de construction du modulaire jeunesse de Saint-Martin-le-Beau ont pris un peu de retard. Cependant, l'ouverture de la passerelle 11-13 ans devrait être effective lors des vacances de printemps. Grâce à ce nouvel espace, financé par la CCBVC avec le soutien du Conseil Départemental, du Conseil Régional (Contrat de pays) et de la CAF, les jeunes Saint-Martinois vont disposer d'un lieu adapté à leurs besoins. En fonction de leur tranche d'âge, deux dispositifs sont prévus.

• **Le dispositif 11-13 ans ALSH passerelle.** Rattaché à l'ALSH et géré par la CCBVC, il fonctionnera dans un premier temps les mercredis en période scolaire, mais aussi pendant les vacances. À



noter que des fonds européens LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) sont sollicités pour acquérir le mobilier intérieur du modulaire.

• **Le dispositif 14-17 ans Accueil Jeunes.** Pour l'heure, des actions ponctuelles se dérouleront sur la commune (Ateliers Jeunes Vacances, Festival Court de Cher, activités sportives, sorties...). En fonction de la dynamique, il sera envisagé des ouvertures régulières le mercredi, le samedi et lors des vacances. C'est l'association Léo Lagrange qui interviendra dans le cadre de ses missions de gestion et d'animation de l'accueil jeunes communautaire.



## Gestion des déchets en Europe VERS UN TRI TOUJOURS PLUS SÉLECTIF



Face à l'accroissement constant de la population, il est aujourd'hui indispensable de tout mettre en œuvre pour mieux et davantage recycler, afin que demain

les déchets ne soient plus des déchets à proprement parler, mais des matières premières recyclées. Cette nécessité s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, dont la finalité est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Afin de

concrétiser cette ambition nécessaire, les ambassadeurs des États membres ont approuvé l'accord provisoire conclu en décembre 2017 entre le Parlement et le Conseil européen sur la réforme de la réglementation européenne relative aux déchets. Il est à noter que cet accord sera voté, et donc validé, lors de la session plénière d'avril 2018 du Parlement européen. Il entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal Officiel.

### >> QUEL IMPACT SUR LA GESTION DE NOS DÉCHETS ?

Concernant les déchets municipaux, deux nouvelles collectes séparées s'imposent, en plus de celles qui existent déjà pour le

papier, le carton, le verre, les métaux et les plastiques. Elles concernent les déchets textiles et les déchets dangereux. Par ailleurs, les déchets organiques des ménages devront être collectés séparément ou recyclés à la source (compostage domestique) d'ici le 3 décembre 2023. Les objectifs concernant les emballages sont désormais connus. Le taux global de recyclage devra atteindre 65 % en 2025 et 70 % en 2030. Ces objectifs sont déclinés par matière : 50 % des plastiques recyclés en 2025 et 55 % en 2030 ; 25 % du bois recyclé en 2025 et 30 % en 2030 ; 70 % des métaux ferreux en 2025 et 80 % en 2030 ; 70 % du verre et 75 % en 2030 ; 75 % des papiers et cartons et 85 % en 2030.

## Fête de la Nature et Médiévales

# DEUX BEAUX RENDEZ-VOUS POPULAIRES EN PERSPECTIVE

**Le mois de juin va être très festif à Saint-Martin-le-Beau, puisque les 8 et 10 se déroulera la Fête de la Nature, suivie de près par les Médiévales les 23 et 24.**

À l'heure où chacun doit agir pour mieux consommer, préserver notre environnement et toujours plus recycler les produits que nous consommons, la Fête de la Nature est un rendez-vous familial qu'il ne faut pas manquer. Pour permettre à tous, petits et grands, de découvrir les bons gestes à faire en faveur de la nature, la commune de St-Martin-le-Beau déploie une énergie considérable. Vous y découvrirez, par exemple, les atouts de l'éco-pâturage,

le monde merveilleux des abeilles et même comment l'on fabrique un hôtel à insectes. Si vous le souhaitez, vous pourrez échanger avec les participants des défis "Famille à énergie positive" et "Réduction des déchets". Elles vous présenteront les éco-gestes qu'elles ont appliqués au cours de l'année pour réaliser des économies d'énergie et alléger leurs factures ! Quant aux enfants de l'école élémentaire, ils participeront à un rallye nature au Clos Yvonnet. Aussi ludique que pédagogique, la Fête de la Nature n'attend que vous !



si vous y étiez. Cette année, vous aurez tout loisir de déambuler au cœur du marché de l'artisanat, de faire une balade à bord d'une carriole tirée par des chevaux, d'assister à des saynètes humoristiques sur la vie quotidienne au temps jadis ou encore d'admirer un spectacle de jonglerie tout feu tout flamme. Quant à nos jeunes damoiselles et damoiseaux, ils pourront s'initier à l'escrime et se faire adouber pour être élevés au rang de chevalier. Et il est une animation qui, à n'en point douter, va ravir toutes celles et ceux qui auront eu la bonne idée de faire le déplacement : le spectacle de fauconnerie. Aigles, chouettes, vautours et hiboux accompliront sous vos yeux des vols qui valent vraiment le détour... Enfin, le traditionnel et toujours prisé banquet-spectacle du samedi soir sera l'occasion de partager un beau moment d'amitié et de fraternité.

### >> DES RAPACES EN PLEIN CIEL

Quelques jours après, place aux Médiévales ! Appréciée de tous les Saint-Martinois, cette fête mobilise elle aussi les bonnes volontés. Élus, agents techniques et administratifs, mais également bénévoles travaillent en amont depuis de longs mois pour faire revivre le Moyen Âge comme



## DEMANDEZ LE PROGRAMME !

### >> FÊTE DE LA NATURE 8 ET 10 JUIN 2018

#### **Vendredi 8 à l'école élémentaire :**

- Couleurs Sauvages : rallye nature au Clos Yvonnet
- Biodiversity : animation autour des abeilles

#### **Dimanche 10 :**

- Couleurs Sauvages : fabrication d'un hôtel à insectes
- Biodiversity : animation autour des abeilles et éco-pâturage avec des ânes
- Syndicat mixte Touraine propre
- Stand pour le défis Famille à énergie positive et réduction des déchets

### >> MÉDIÉVALES 23 ET 24 JUIN 2018

- **Banquet-spectacle** le samedi 23 au soir
- **Départ du défilé** sur le terrain des festivités le dimanche 24 à 11h
- **Fauconnerie** par la compagnie Vol en Scène
- **Théâtre de rue**, saynètes, musiques, chants, jonglerie de feu par la compagnie Marottes et les Musards
- **Théâtre de rue**, combat d'escrime et saynètes par la compagnie Scaramouche Tours

- **Théâtre de rue**, saynètes, musiques et contes par la compagnie des Glottes Trotteuses
- **Animations** par Les Contes de Mélusine pour permettre aux enfants de prendre part à un défi "parcours du petit chevalier" et de découvrir de grands jeux en bois et une costumerie
- **Balades en carrioles** par les Écuries de la Lioterie
- **Campements et animations** sur la vie quotidienne du Moyen Âge par les associations suivantes : Les Illusions de la Lionge, À tous les temps, Ordines Terra Sanctum et par La Mesnie du Lion et de l'Hermine
- **Déambulation, danses et initiation** par la Scénoféerie de Semblançay le samedi.
- **Déambulation** par l'association Animation Renaissance Amboise le dimanche.
- **Partie sanitaire assurée** par La Foire du Trône présentant des toilettes sèches
- **De nombreux artisans seront présents** : vente de fouées, créations en cuir et en bois, costumes et coiffes, sculptures de blasons, tapisseries, poteries, confiseries (pâtes de fruits, nougats, caramels) ...



## Conseil des Sages et Conseil Municipal des Jeunes DES ACTIONS COMMUNES SE METTENT EN PLACE

Le mercredi 14 mars, le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Jeunes ont tenu leur première réunion commune. Celle-ci a été fructueuse, puisque les deux conseils ont décidé d'actions conjointes. Ce rapprochement figure dans l'un des axes de l'Agenda 21, lequel vise à renforcer la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble, et à créer des liens entre le Conseil des Sages et le CMJ.

### >> ENSEMBLE AU CENTRE DE TRI DE DÉCHETS

Première de leurs actions communes : la visite au centre de tri de déchets de Chanceaux-près-Loches. Partis de St-Martin-le-Beau aux alentours de 13h45 le mercredi 28 mars, nos sages et nos jeunes conseillers ont pu, sur place, se rendre compte des méthodes de tri mises en œuvre. Ils ont également pu mesurer combien il est important d'effectuer, dans nos maisons, un tri sélectif rigoureux

de nos différents déchets, selon qu'ils soient recyclables ou non. Il leur a été rappelé que seuls les plastiques ayant une forme de bouteille ou de flacon sont acceptés dans le sac jaune. Un rappel d'autant plus utile qu'il s'agit de l'erreur de tri la plus fréquente !

### >> UNIS POUR UNE COLLECTE ALIMENTAIRE

Les 20 et 21 avril, nos conseillers ont convenu de participer à la collecte de la Banque

Alimentaire, en lien avec St Martin Solidarité. Le vendredi, de 8h30 à 9h puis de 16h30 à 17h30, les membres des deux conseils collecteront les dons devant l'école élémentaire de la Bergeronnerie. Le samedi, la collecte se poursuivra au Super U de Vétetz (ancien Simply Market) et sera réalisée par le Conseil des Sages et St Martin Solidarité. Les enfants sont les bienvenus s'ils le souhaitent, mais accompagnés de leurs parents.

### >> SOLIDAIRES POUR UN NETTOYAGE DES RUES

Le mercredi 6 juin, de 14h à 16h, dans le cadre de la préparation de la Fête de la Nature, le Conseil des Sages propose d'organiser une action de nettoyage des rues de la commune. Le CMJ et tous les Saint-Martinois, petits et grands, sont les bienvenus pour participer à ce grand ramassage.



Les deux conseils lors de la visite au centre de tri de Chanceaux-près-Loches, le 28 mars.



## Recettes, dépenses, investissements

### MIEUX COMPRENDRE LA FISCALITÉ DE LA CCBVC

Outre son budget principal, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher administre sept budgets annexes pour un montant total de 14 millions d'€. Le montant annuel des investissements cumulés de ces différents budgets est d'environ 4,5 millions d'€. Le budget principal s'élève à 7,9 millions d'€ en recettes et à 7,6 millions en dépenses, pour un résultat 2017 en excédent de 310 000 €.

**Les principales recettes de la CCBVC** sont constituées des différentes taxes d'habitations, taxes professionnelles et des dotations de l'État, des taxes de séjour et diverses recettes tirées des locations ou services (piscine, loyers, services périscolaires, aires d'accueil des gens du voyage, saison culturelle...), ainsi que des subventions mobilisables.

**Les dépenses de la CCBVC** sont constituées par l'ensemble des services à la

population : aménagement de l'espace, développement économique, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), politique du logement et du cadre de vie, transports scolaires...

**Les principaux investissements pour l'exercice 2018** concerneront notamment :

- Les travaux pour la **création d'un centre d'affaires** dans des locaux appartenant à la CCBVC pour un montant prévisionnel de 300 000 € ;
- La **réhabilitation de logements** de l'ancienne Gendarmerie en vue de la création de deux logements d'urgence et de neuf logements pour les jeunes, pour un montant de 650 000 € ;
- La première tranche de travaux de

**réhabilitation de la piscine** de Bléré (montant prévisionnel de 950 000 € sur plusieurs exercices) ;

- La continuation des **études du PLUI** (montant prévisionnel de 200 000 €) ;
- La continuation de la **réalisation des zones d'activités de Sublaines** (fin de l'acquisition des terrains et lancement des études archéologiques), **Ferrières, Saint-Julien et Bois Pataud**.

Dès cette année, la Communauté de Communes doit **prendre en charge de nouvelles compétences** : la Loi GEMAPI sur l'eau et le plan PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). À partir de 2020, elle s'occupera de l'eau et de l'assainissement. Et de 2018 à 2023, elle assurera le déploiement de la fibre optique par adhésion au Syndicat mixte 37-41 créé en vue de ce déploiement.

\* Tous les chiffres présentés sont arrondis pour une meilleure lisibilité



## Amis du Manoir Thomas-Bohier

### MICHEL CHAUVIN QUITTE LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSOCIATION

Après seize années passées à la présidence de l'association des Amis du Manoir Thomas-Bohier, Michel Chauvin a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. "C'est avec une certaine émotion que je quitte la présidence, mais j'estime qu'il est important de savoir passer la main. Toutefois, en tant que membre fondateur, je reste au sein de notre association en qualité de président d'honneur". C'est en 2002 que Michel Chauvin a succédé à Bernard Capet, au moment où le syndicat d'initiative s'était transformé en association des Amis du Manoir Thomas-Bohier. Pour Michel Berger, autre membre fondateur de l'association, Michel Chauvin a été "un interlocuteur courtois, toujours disponible, conseiller éclairé et auditeur attentif". Et aussi un président attaché au maintien en bon état du bâtiment qu'est le Manoir Thomas-Bohier. Comme le souligne

Michel Chauvin, "l'entretien du manoir est une préoccupation permanente pour tous les membres de l'association. Je tiens d'ailleurs à remercier la mairie pour l'aide qu'elle nous apporte afin que l'édifice reste en bon état". Alors que la préservation de ce petit joyau du patrimoine communal incombe aux Amis du Manoir Thomas-Bohier, Michel Chauvin dit avoir été heureux de contribuer, à son niveau, à la renaissance d'un autre édifice : l'église de Saint-Martin-le-Beau. "C'est notre association qui a été chargée de collecter les tout premiers dons", se souvient Michel Chauvin. Après avoir passé le flambeau le 5 février dernier, il tient à "remercier chaleureusement toute l'équipe et à souhaiter le meilleur au nouveau président". C'est désormais **Christophe Lagorce**, bien connu pour ses soirées culturelles à l'Auberge de La Treille, qui prend la tête de l'association.

## Actualités municipales

▼ **Réunions de quartier**  
Voici les dates des prochaines réunions de quartier. Celle du **quartier Ouest** se tiendra le 23 avril, la réunion du **quartier Centre** aura lieu le 24 avril et celle du **quartier Est** le 25 avril. **Rendez-vous à 19h en mairie, salle du conseil.**

▼ **Le marché change de côté**  
Le marché qui se tient sur la place de la mairie va connaître un très léger changement d'emplacement. Les commerçants ne seront plus situés le long de la mairie mais désormais sous les tilleuls.

▼ **Désherbage, bon à savoir**  
Les beaux jours arrivent et avec lui les travaux de jardinage... et de désherbage. Nous vous rappelons à cet égard qu'il est du devoir de chacun de désherber les pieds de mur et les abords extérieurs donnant sur la voie publique.

▼ **Décès de Jean-Jacques Michel**  
C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Jean-Jacques Michel. Homme d'engagement, il a beaucoup œuvré au service de notre commune, puisque de 1971 à 2001 il fut successivement conseiller municipal, 2<sup>e</sup> puis 1<sup>er</sup> adjoint. En juillet 2001, il a d'ailleurs reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil, pour ses trente années passées au sein du Conseil Municipal. Il était également adjoint honoraire, une marque de reconnaissance décernée par le Préfet pour ses nombreuses années de dévouement au service des Saint-Martinois. Ses domaines de prédilection étaient les affaires scolaires, la communication et le sport, lui qui fut également directeur de l'école élémentaire de 1961 à 1995 et un membre très actif au sein du club de tennis, sport qu'il pratiquait. Nous tenons à adresser à sa famille toute notre affection.

## AGENDA

- > **13 avril**  
Au Manoir Thomas-Bohier, à 20h30, "**Petite histoire de la chirurgie cardiaque**" par Y. Tassel
- > **14 avril**  
**Loto de Pâques** à 20h au gymnase. Ouverture des portes dès 18h
- > **20 avril**  
Organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil des Sages et Saint Martin Solidarité, **collecte alimentaire** devant l'école élémentaire de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h
- > **22 avril**  
**Redonnons vie au Clos Yvonnet !** Rendez-vous sur place dans la matinée et **également le 27 mai**. Plus d'information en contactant [apetraiddunionsmlb@gmail.com](mailto:apetraiddunionsmlb@gmail.com)
- > **23, 24 et 25 avril**  
**Réunions de quartier** à 19h, salle du conseil en mairie. Voir le détail ci-contre dans les actualités municipales
- > **29 avril**  
**Commémoration** de la journée de la Déportation
- > **30 avril**  
**Omelette géante**, à 19h au gymnase, organisée par le comité de jumelage avec Cervelló. Sur inscription
- > **4 mai**  
Au Manoir Thomas-Bohier, à 20h30, **conférence de N. Draux : "Penser la relation entre l'animal et l'homme"**
- > **8 mai**  
**Commémoration** de l'Armistice
- > **18 mai**  
Au Manoir Thomas-Bohier, à 20h30, **soirée "chansons françaises"**
- > **30 mai**  
AGEVIE organise la **fête des voisins**, sur inscription auprès du club Loisirs-Détente ou AGEVIE
- > **2 juin**  
**Championnat départemental UFOLEP de BMX**, au terrain des Défroc à partir de 13h30
- > **6 juin**  
Le Conseil des Sages et le Conseil Municipal des Jeunes organisent une **collecte des déchets** dans les rues de la commune. Rendez-vous à 14h devant l'école élémentaire
- > **10 juin**  
**Fête de la Nature** au complexe sportif, de 9h à 17h
- > **10 juin**  
**Vide-grenier**, organisé par le club de tennis, rue du gros Buisson
- > **15 juin**  
**Concert annuel** de Point d'Orgue, chorale du Foyer des Jeunes, église de Dierre à 19h30
- > **18 juin**  
**Commémoration** de l'appel du G<sup>al</sup> de Gaulle
- > **23 et 24 juin**  
4<sup>e</sup> édition des **Fêtes Médiévales** au complexe sportif
- > **30 juin**  
**Fête des écoles**
- > **1<sup>er</sup> juillet**  
**Paella géante**, organisée par le comité de jumelage avec Cervelló, pl. de la mairie ou au gymnase en fonction de la météo
- > **13 juillet**  
**Pique-nique, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal gratuit**
- > **21 juillet**  
**Jour de Cher**

Retrouvez toutes les dates des soirées culturelles proposées par l'Auberge de la Treille sur : [auberge-de-la-treille.com](http://auberge-de-la-treille.com) ou sur le site de la mairie : [saintmartinlebeau.fr](http://saintmartinlebeau.fr) ; celles des "Amis du Manoir Thomas-Bohier" sur [amisdumanoirthomasbohier.fr](http://amisdumanoirthomasbohier.fr) et des "Amis de la Bibliothèque" : [liretdelire.wordpress.com](http://liretdelire.wordpress.com) sans oublier leur page Facebook.